

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1964)
Heft: 13

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public

J.A. Lausanne

13

Bi-mensuel romand
N° 13 21 mai 1964

Rédacteur responsable: André Gavillet
Abonnement: 20 numéros 12 francs
Le numéro 70 centimes
Administration, rédaction:
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal II 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par:

Gaston Cherpillod
André Gavillet
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Pierre Liniger
C.-F. Pochon
Pierre Pradervand

Le N° 14 sortira de presse le 4 juin 1964

Tortures au lac Noir

Affaire non classée

L'armée n'a jamais tort.

Quand elle avoue une faute — car il arrive que les événements et les accidents l'y contraignent — c'est dans le style de la sobriété militaire: je suis chef, donc responsable, j'assume. Quand l'armée admet une erreur, rarement, c'est avec une virilité dans l'aveu, qui doit tourner finalement à la gloire du système. Mais le plus souvent, l'armée n'avoue pas. La hiérarchie sert autant à couvrir qu'à punir. On « n'admet pas » au nom de la raison d'Etat, du prestige national. Les armes doivent être blanches, comme la conscience des justes.

Dans l'affaire du lac Noir, le Département militaire vient de prouver que l'art du camouflage fait partie de l'art de la guerre, de même qu'on doit savoir en haut lieu que le manteau de Noé fait partie du folklore vigneron. Relisons son tortueux communiqué sur l'affaire de la « torture ».

Glissons sur les détails. Ainsi le Département qui avait en mains depuis deux mois le rapport du juge d'instruction déclare qu'il vient d'en prendre connaissance. Probablement que le climat du printemps et le baratin cuivré des journées de l'armée devaient plus facilement permettre d'étouffer l'affaire. Toujours le sens des méthodes psychologiques et de l'heure « H ».

Plaisamment, on parle de cet incident dont la presse se fit l'écho. En réalité, c'est la presse qui a fait éclater le scandale contre la volonté de l'armée qui voulait l'étouffement. Rappelons que M. Chaudet avait été averti par un conseiller d'Etat genevois: il laissa tomber. Rappelons que deux colonels s'étaient déplacés pour prier le père d'une recrue de ne pas parler. Et le scandale éclata quand il fut dénoncé dans « Le Pays » par M. Wilhelm sur la base d'un témoignage direct, et dans « Domaine Public », après « audition » du colonel responsable et prise de connaissance du rapport de l'exercice, dit rapport Popov. Le Département militaire dit que certains procédés constituant des voies de fait ont été poussés trop loin; que les recrues ne pouvaient pas saisir le sens, le but et le caractère fictif de l'exercice.

Reprocher d'avoir été trop loin, c'est admettre qu'on peut aller un peu moins loin; regretter que des recrues ne puissent comprendre le sens de cet exercice, c'est admettre qu'il a un sens. Autrement dit, c'est légitimer l'exercice où l'on est entraîné à subir un interrogatoire poussé (en fait, on n'entraîne personne à la torture); c'est valider la torture comme méthode de recherche de renseignements. Voilà qui est beaucoup plus grave que les bobos subis. La complicité officielle du Département militaire est

en fin de compte pire que la bêtise du colonel Zerkiebel.

On dit encore dans ce communiqué que le thème de l'exercice n'était pas conforme à la ligne politique que nous nous attachons à respecter.

Comme si ce thème avait pu échapper aux supérieurs de l'officier responsable: l'exercice s'appelait « Popov », la collaboration de l'Ostinstitut figurait au générique; il était prévu que la décoration de la salle serait communiste (rot). A-t-il fallu l'écho de la presse pour qu'on s'en aperçoive?

La volonté de ne pas réagir contre le détournement politique de l'exercice est évidente, quand on constate qu'il n'est fait mention nulle part du rôle déterminant des officiers de milice qui montèrent l'exercice et lui donnèrent sa signification. Les responsables, c'étaient eux, activistes bernois, intimes de l'Ostinstitut.

Si ces hommes avaient été dénoncés et condamnés, on aurait eu la certitude qu'en haut lieu on voulait leur mise au pas. Mais non, on couvre. En refusant de pousser l'enquête à fond, on arrive évidemment à la conclusion qu'objectivement et subjectivement, les faits retenus à la charge du commandant d'école sont de peu de gravité.

De quoi est coupable, en effet, le brave colonel Z? De myopie. Et il sera mis aux arrêts pour avoir eu l'impardonnable imprudence de ne pas pratiquer son exercice strictement à huis clos.

Mais le Département fédéral élude les deux questions essentielles:

- la condamnation de la torture, non pas comme sévices physiques, mais comme gangrène morale;
- la condamnation de l'activisme répandu dans certains milieux de l'armée.

Et maintenant?

Affaire classée? Le conseiller national Brawand avait posé au Conseil fédéral une petite question urgente sur l'affaire du lac Noir. Il lui fut répondu que lorsque l'enquête aurait abouti, le Parlement et l'opinion seraient renseignés.

Or, aujourd'hui, on constate que sur deux points précis, il n'est pas répondu au conseiller Brawand. Soit sur le point b) « donner des assurances que cette enquête fera apparaître clairement le rôle des officiers responsables ». Or, les vrais responsables n'ont pas été dénoncés, ni punis; et le point c) « désavouer nettement des méthodes détestables qui n'ont pas leur place dans notre armée ». Or, la méthode est admise. Seuls l'excès et l'imprudence sont « réprouvés ».

Le Parlement acceptera-t-il une réponse aussi désinvolte?

Surenchère au renchérissement

Essence et tarifs C.F.F., les esprits y sont préparés: il y aura une hausse. « Domaine Public » s'est efforcé, d'emblée, de démontrer qu'un certain renchérissement faisait partie de la politique anti-inflationniste du Conseil fédéral.

Il manque encore une hausse à l'appel, la plus belle: la hausse des loyers qu'entraînera inévitablement la hausse du taux de l'intérêt.

Celle-là, le Conseil fédéral l'annoncera-t-il avant ou après la votation populaire sur les mesures dites de lutte contre le renchérissement?

L'œil du lecteur Politique ou moral?

Nous avons reçu la lettre suivante. Elle est intéressante quand on sait la vigilance du contrôle des manifestations pour travailleurs étrangers.

Neuchâtel, le 30 avril 1964.

Monsieur,

A titre d'information, je vous envoie ci-joint un papillon qui annonce un spectacle destiné plus particulièrement aux ouvriers italiens (voir les réductions qui leur sont accordées). Les affiches placardées un peu partout en ville sont aux couleurs italiennes et mentionnent également le patronage de l'ambassadeur d'Italie. Par contre, rien ne signale que ce spectacle est en fait une production du Réarmement moral!

Sans doute, aux yeux de la police fédérale, et peut-être de M. Marchiori, ce spectacle est-il moral avant d'être politique! G.